Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Volume 3, Numéro 3, Juin 2025

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

DOI: https://dx.doi.org/10.4314/akiri

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

UAO
Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

auréHAL accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel (RE)CUEILLIR LES SAVOIRS

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Scientific Journal Impact Factor

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

Academic Resource Index ResearchBib

https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814

AJOL AFRICAN JOURNALS ONLINE

https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing Indexing Portal

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI

https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

SJIF 2025 : 6.586

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI: https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^{e} siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **Guilty Feeling as a Catalyst of Moral Transformation in Nathaniel Hawthorne's The Scarlet Letter**
Michel PODA & Adama Sabine MOYENGA…….. **1-20**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.1

2. **Bonne gouvernance en Afrique : une relecture de l'Egypte antique dans the resolutionaries d'Ayi Kwei Armah**
Souleymane TUO…… **21-36**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.2

3. **Othello and Steve Richard: An Intertextual Reading of William Shakespeare's Othello and Jonathan Coe's The Rotters' Club**
SILUE Nannougou, SILUE Téněna Mamadou & TUO Wandja Fatoumata …… **37-49**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.3

Espagnol

4. **Las expresiones de la lesbofobia en Guinea Ecuatorial : entre prejuicios y violencias en Yo no quería ser madre (2019) de Trifonia Melibea Obono**
D'Acise Junior NGUIMBI…….. **50-59**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.4

Etudes germaniques

5. **Beiträge von Politik, Linguistik und Neuropsychologie in der Lernmotivation in Deutsch als Fremdsprache: Fall von der Côte d'Ivoire**
KOUADIO N'GUESSAN NORBERT…….. **60-76**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.5

Lettres Modernes

6. **Approche sémiotique de la communication de l'objet ''émergence'' face aux ''microbes'' en Côte d'Ivoire**
Abdoulaye TRAORE…….……..... **77-92**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.6

7. **L'étude des symboles dans les chansons koulango : le cas du Palongo d'Awa Kouman**
Kra Ferdinand KOFFI & Bi Irié Ernest TOUOUI…….... **93-104**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.7

8. **L'image de la société dans La République des slips d'Ayayi Togoata Apédo-Amah et Charles Manian**
Dramane OUOLOU…… **105-117**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.8

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

9. **Le schéma actantiel à l'épreuve des entreprises : analyse sémiotico-organisationnelle de Pike Place Fish**
Koffi François KOUADIO…….. **118-134**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.9

10. **Du schéma actantiel aux passions de la souffrance et de la résilience dans les larmes de dieu de Macaire Etty**
Dingny Yannick ASSOH……..... **135-151**
doi : **https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.10**

COMMNUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

11. **Analyse morphosyntaxique des constructions nominales en baoule-gôdê [gɔdɛ]**
N'DRE Damanan Joachim & KOUADIO Kouassi Clauterne……. **152-167**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.11

12. **Le yel-bũndi « proverbe » moaaga : entre tradition orale, culture et éducation**
Abdoul Dramane Karim COMPAORE……..... **168-178**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.12

13. **Kéita ! L'héritage du griot ou le défi de l'éducation de l'enfant Africain**
Yacinthe SAM……..... **179-191**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.13

14. **Communication digitale publique et formalisation des PME en Côte d'Ivoire : catalyseur ou simple accompagnement ?**
Pricille SEAN …… **192-208**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.14

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

15. **Marginalité et transnationalisme aux espaces frontières du Sud du Sénégal (1946-2012)**
Mohamed Lamine MANGA…… **209-222**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.15

16. **L'excision dans le Tagbana sud : rituels sacrés, festivité et pratiques soignantes (XIX^{e}-XX^{e} siècle)**
TOURÉ Bohantchin Anne Audrey & GBÉDIA Marc Stéphane…….. **223-232**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.16

17. **Protestantisme, coutumes et traditions dans l'ouest-volta de 1923 à 1977**
Essai KONATÉ……..... **233-251**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.17

18. **La commune mixte de Ouagadougou à l'ère de l'électrification, 1929-1936**
Salam DEMBÈGA……..... **252-263**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.18

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

19. Patrimoines funéraires et initiatiques à l'épreuve de l'urbanisation et des religions chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire : le cas des régions du Poro et de la Bagoué (XX^e siècle-2012)
Tininnon COULIBALY…….. **264-282**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.19

20. Les Suamara de Dadieso, un noyau Asante intégré aux groupes baoulé et agni en Côte d'Ivoire (XVIII^e-XIX^e siècles)
Kan Yannick YEBOUE…….. **283-299**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.20

21. Félix Houphouët-Boigny (1946-1960) : stratégies et enjeux de la construction du parti unique
Kouakou Mechak N'GORAN……..... **300-311**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.21

22. Les funérailles d'une femme mariée à Lilgomdin (Bassem-Poessé) dans la province du Kouritenga
NIKIÉMA Victor & TRAORÉ Ténihan ……..... **312-327**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.22

23. Le Gabon et la Francophonie dans les médiations en Afrique centrale : deux acteurs au service de la paix et de la sécurité (1990-2005)
Landry Junior TADOU…… **328-345**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.23

24. Les rapports de solidarité entre les riches et les pauvres en Égypte ptolémaïque au III^e siècle av. J.-C.
Nahouo Youssouf COULIBALY & Hugues Marcel BOTEMA…… **346-362**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.24

25. La pédérastique en Grèce : acteurs, codes, typologies et valeurs en Grèce (Ve s. av. J.-C./ier s. apr. J.-C.)
Zrihonon Linda Simone DAMENAN…… **363-377**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.25

26. La gouvernance des transports collectifs conventionnels dans le processus de développement du district d'Abidjan (1960-1990)
Dié Octave MANIGA & Moro Jean Martial AHORO …… **378-390**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.26

27. Les madrassas en Côte d'Ivoire : naissance et évolution de 1948 à 1993
Arna KONATÉ……..... **391-409**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.27

28. Institutionnalisation d'un mouvement syncrétique, le cas de l'église papa nouveau
Affouminou Emmanuel SIGNAUX & Eugénie OUATTARA…… **410-422**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.28

29. Anthroponymie infantile dans la tradition abidji : l'exemple de Bécédi (Côte d'Ivoire) du XIX^e au XX^e siècle
KRÉ Okpobé Henriette…… **423-436**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.29

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

30. Rôles et Problèmes des élites musulmanes dans l'espace sénégambien, (XIX^e^-XXI^e^ siècles) : l'exemple du Sénégal
MAMADOU MARIAME DIALLO ……..... **437-454**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.30

31. Les cultures maraîchères dans le développement socio-économique des femmes de Bouaké (1984-2002)
Kissa Gnougué OUATTARA…… **455-471**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.31

Géographie

32. Gestion des boites vides des pesticides utilisés et risques sanitaires sur riziculteurs de la sous-préfecture de Boundiali
YEO Nafolo Drissa, COULIBALY Moussa & COULIBALY Mamoutou……. **472-486**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.32

33. Croissance démographique, intensification des activités agricoles et évolution du couvert forestier de la région de la Nawa (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)
Hamed KOBENAN, Antoine Yapo GBOCHO & Tozan Bi ZAH …… **487-497**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.33

34. Difficile accès au foncier : une contrainte majeure à l'autonomisation économique des femmes dans la sous-préfecture de Taabo (Sud-Côte d'Ivoire)
Amenan Ba Inès KOFFI, Nogodji Jean YEO,
Dhédé Paul Eric KOUAME & Arsène DJAKO …….. **498-511**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.34

35. Dynamique climatique et systèmes de production agricole dans la commune de Arbollé, Burkina Faso
Tegwendé Habibou OUÉDRAOGO, Wendlassida OUÉDRAOGO,
Sayouba ILBOUDO & Lucien OUÉDRAOGO …….. **512-529**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.35

36. Dynamiques spatiales en milieu péri-urbain sénégalais : développement de projets d'aménagements publics et recul du foncier agricole à la périphérie Est de la ville de Kolda
Issa MBALLO & Aliou BALDE……..... **530-546**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.36

37. Évaluation de la fragmentation des bassins versants en urbanisation de Marza, Ngaoundéré, Cameroun entre 1990 et 2023
Lila Bibriven Reni & Deuleu Kamdem Rosine Aimee…… **547-572**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.37

Philosophie

38. L'observation scientifique complexe : entre erreur et vérité scientifique
N'Goran Vincent ALLA…….. **573-586**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.38

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

39. La pensée morale kantienne à l'épreuve des dilemmes médicaux contemporains : principes et perspectives éthiques
Yaya BAMBA..... **587-605**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.39

40. Spinoza et Locke : pionniers, apôtres de la laïcité et de la tolérance
Assanti Olivier KOUASSI & Jean-Marc Irié Bi IRIÉ..... **606-617**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.40

41. Le geste métaphysique de Nietzsche : l'exégèse de Heidegger
Dimitri OVENANGA-KOUMOU **618-633**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.41

42. La notion d'obstacle épistémologique : une notion ambigüe de l'épistémologie bachelardienne ?
Kouassi Yves Romaric GOLI..... **634-646**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.42

43. Crise démocratique et quête de légitimité : l'alternative de la palabre comme compromis à l'africain pour un développement des États d'Afrique francophone
Agnazoulèlou PITOKI..... **647-662**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.43

44. La déclaration sur le droit au développement et la problématique de sa mise en œuvre
Yaovi Mathieu ACCROMBESSI..... **663-676**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.44

45. L'école moderne sous l'emprise de l'idéal néolibéral : une analyse de CHRISTIAN LAVAL
BARRY Saidou..... **677-692**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.45

46. Crise environnementale et entropie démocratique : esquisse d'une médiation politico-écologique
Pascal BONKOUNGOU..... **693-710**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.46

47. Hospitalité universelle et intégration nationale des étrangers
Abdul Vassirima CISSE..... **711-722**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.47

48. La télémédecine, la voie de l'émergence médicale dans le monde
AMANI YAO VICTORIN..... **723-739**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.48

49. Engagement citoyen, démocratie et paix à la lumière de John Rawls
Souleymane DEMBELE, Vambé Blaise KONE & Mahamadou CISSE..... **740-753**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.49

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Anthropologie et sociologie

50. Connaissances populaires des effets de l'interaction entre l'environnement et l'Homme à Dédougou au Burkina Faso
Mariétou ZOBO, Abdoul Galilou SAWADOGO, Abdramane BERTHE, Ardjima NABA, Athanase Wendmèté OUMSAORE, Lalla BERTHE/SANOU & Patrice TOE…… **754-767**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.50

51. Analyse socio-anthropologique de la pratique de la circoncision chez les circonciseurs traditionnels sahéliens en Côte d'Ivoire : étude de cas à Abidjan et Daloa
Ahouansou Stanislas Sonagnon HOUNDJI……..... **768-781**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.51

52. Gestion isolée de la menstruation et rendement scolaire des jeunes filles à Botro (centre de la Côte d'Ivoire)
Affoué Edwige KOUAKOU…….…….. **782-801**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.52

53. Perceptions des mères et relations des soins dans le traitement de la malnutrition au district sanitaire de Ouahigouya (Burkina Faso)
Miyemba LOMPO, Koana Jacques LOMPO & Payaïssédé Salfo OUEDRAOGO…… **802-815**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.53

54. Pouvoir, harcèlement sexuel et santé au travail : décryptage sociologique d'une violence normalisée
Lhaur-Yaigaiba Annette OUATTARA…….... **816-830**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.54

55. Déplacés internes et maladie vectorielle : cas de la commune rurale de Guiaro, Burkina Faso
Adeline Dorothée KANDO, Eulalie ZONGO, Jacqueline SOW & Patrice TOE ……... **831-846**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.55

56. Orpaillage et développement communautaire en milieu rural : cas de la Sous-Préfecture de Kokumbo dans la région des lacs au Centre de la Côte d'Ivoire
Lassina KONE…… **847-860**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.56

57. Pratiques foncières urbaines et perceptions de l'avenir du maraîchage chez les exploitants à Bouaké (Côte d'Ivoire)
Hyppolite Lossé VAHI, Irafiala TOURE & Marcelline Débégnoun SORO…… **861-874**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.57

58. Les coopératives de vivriers et de maraîchers dans l'autonomisation des femmes rurales du département de San-Pedro
N'zué Koffi Arsène GNA…… **875-892**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.58

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

59. Sexe transactionnel chez les adolescentes et jeunes filles confiées : Quelques facteurs de vulnérabilités
Bi Zanhan Guy Marcel LEH…… **893-911**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.59

60. Déterminants de la persistance des pratiques traditionnelles de sécurité sociale chez les travailleurs informels à Bouaké
Hermann Medard SEUH……..... **912-922**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.60

61. Dessins animés et vulnérabilités sociales : analyse des contenus de sons et d'images des émissions pour enfants
Paulette Mappi Dzukou …….. **923-944**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.61

62. Légitimité Étatique en Côte d'Ivoire, présupposés théoriques selon Hagmann et Péclard
Cynthia Ozoua BAILLY …… **945-962**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.62

63. Acquisition foncière et conflit foncier en milieu rural ivoirien : cas du village de Kononfla
Adjoua Sandrine KOUADIO, Assemien BOUA & Adon Simon AFFESSI…… **963-977**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.63

64. Leadership-féminin en contexte de crise sécuritaire au Bénin : le numérique comme stratégie de résilience
Monique Ouassa-Kouaro, Boni Florent Tasso & S. Luther Rustico Tasso…….. **978-992**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.64

Psychologie

65. Autonomie décisionnelle, qualité de vie au travail et motivation des salariés du privé d'Abidjan
YAPI N'cho David & KOUAME Konan Simon……... **993-1005**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.65

66. Performances scolaires, Handicap et degré d'adaptation psychologique des élèves déplacés internes du Burkina Faso
Charlotte TOÉ ép. NIGNAN, Bawala Léopold BADOLO & Beli Alexis NEBIE…….. **1006-1021**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.66

67. Adolescence, délinquance et consommation de drogues : une analyse des facteurs psychologiques et socio-économiques sous-jacents
Saiba BAKOUAN……..... **1022-1038**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.67

68. Épuisement des travailleurs en fin de carrière : étude exploratoire sur les promotionnaires à Tchaodjo-Togo
Amaèti SIMLIWA PITALA …….. **1039-1051**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.68

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Science de l'éducation

69. Les perceptions sociales de la question enseignante au Burkina Faso
Yorsaon Christophe HIEN……..... **1052-1068**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.69

70. Impact des technologies numériques sur la gouvernance universitaire et l'amélioration de l'éducation au Tchad : Enjeux et perspectives
Abraham DAGUE, Alhadji MAHAMAT, Mbaindo DJIMRABEI & Mbaïrenaye NAMBE…….. **1069-1091**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.70

Sciences économiques

71. Entente entre nouveau management public, gouvernance et leadership : vers une redéfinition du management public
Karima EL GHIGHAI & Noufissa EL MOUJADDIDI …… **1092-1108**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.71

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Engagement citoyen, démocratie et paix à la lumière de John Rawls

Souleymane DEMBELE
Université *des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali),*
Email : dembelesouleymame@gamil.com ;

Vambé Blaise KONE
Doctorant,
Institut de Pédagogie Universitaire (IPU),
Email : vembeblaise@gmail.com
&
Mahamadou CISSE
Université de Ségou,
Email : mahamadoucisse57@yahoo.com

Date de soumission : 13-02-2025
Date de publication : 30-06-2025
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.49

Résumé

L'engagement citoyen, la démocratie et la paix sont corollaires. L'engagement s'inscrit dans un élan de liberté pour défendre une cause personnelle ou commune. Ce qui est plus favorable en démocratie que dans la plupart des régimes politiques. Le régime démocratique constitue celui des droits de l'homme par excellence. Par essence, il garantit le respect des droits fondamentaux et inaliénables qui sous-tendent l'égalité entre les citoyens. Car l'égalité, l'équité et la justice sociale fondent une société homogène, de quiétude et de paix. Modèle de société que les Etats modernes et démocratiques souhaitent peaufiner. C'est le type de société que John Rawls appelle société bien ordonnée, où chaque citoyen s'engage pour le respect du droit et du bien-être de l'autre. L'objectif de cet article est de montrer qu'une société bien ordonnée est celle où chaque citoyen s'engage pour la cause commune afin de construire une société libre, démocratique, de justice sociale et de paix. Pour se faire, nous procédons par la démarche analytique.

Mots clés : engagement, citoyen, démocratie, paix, sécurité.

Civic Engagement, Democracy and Peace in the Light of John Rawls

Abstract

Civic engagement, democracy and peace go hand and hand. Commitment is part of a surge of freedom to defend a personnal or common cause. This is more favourable in a democracy than in most political systems. The democratic system is the human rights system par excellence. In essence, guarantees respect for the fundamental and inalienable rights that underpin equality between citizens. Because equality, fairness and social justice are the foundations of a cohesive, peaceful society. A model of society than modern, democratic states want to fine-tune. This is the type of society that John Rawls calls a well-ordered society, where avery citizen is committed to respecting the rights and well-being of others. The aim of this article is to show that a well-ordered society is one in which every citizen is committed to the common cause of building a free, democratic, socially just and peaceful society. To do this, we use analytical approach.

Keywords: engagement, citizenship, democracy, peace, security.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Introduction

L'engagement, la démocratie et la paix aussi distinctes qu'ils puissent être sont corollaires. L'engagement est un acte citoyen par lequel une personne défend ou rejette un fait social ou politique. Cet engagement citoyen provient d'un besoin inné chez l'humain de s'afficher ou de montrer sa présence en se prononçant sur les réalités qui le concernent. L'engagement a priori est humain et inhérent à l'humain. Car l'engagement est d'abord pour soi. Par empathie, il devient pour les autres. Marx (2012) voit en cela, l'acte le plus estimé qu'un humain peut accomplir. Il dira d'ailleurs que, l'histoire reviendra parmi les hommes les plus grands ceux qui se sont anoblis en travaillant pour le bonheur des autres. L'engagement devient civique lorsque l'empathique est titillée par des actes considérés comme injustes ou portant atteinte à la dignité humaine. Pour que l'engagement civique soit acté, il faudrait un cadre formel. De là l'engagement citoyen requiert la démocratie, le régime politique par excellence du reste de la dignité humaine. L'engagement citoyen et la démocratie riment avec « société bien ordonnée ». Et une société bien ordonnée est fondée sur la justice sociale. Cette dernière est gardienne de cohésion, et de stabilité sociale. L'engagement citoyen se traduit également par la volonté de respecter la loi et de répondre de ses obligations. Il s'agit du respect des principes de la société et des devoirs civiques. Le respect de la censure sociale est une volonté de respecter autrui et de reconnaître ses droits fondamentaux inaliénables. C'est en cela que naît le corps social dont parle Jean-Jacques Rousseau (2023). Tel est le fondement d'une société stable et pérenne. Celle qui est démocratique et apaisée. La démocratie et la paix prennent source dans l'équité. Ce qui fait une société bien ordonnée. Une société dans laquelle chacun lutte pour l'intérêt général. Chacun lutte également pour le droit des uns et des autres. Les citoyens ont foi aux institutions sociales. L'essence des sociétés démocratiques se trouve dans le respect des droits fondamentaux des personnes. Il n'y a de démocratie que lorsqu'un citoyen ne peut abuser de l'autre quel que soit son statut ou rang social. Une tierce personne ne peut léser l'autre pour les privilèges de ses fonctions. Un individu ne peut également profiter du bien commun, de l'argent du contribuable sans rendre compte au peuple. Il ne peut non plus accorder des faveurs aux membres de sa famille ou de ses proches par ses fonctions ou son statut. Ces genres de pratiques sont propres aux sociétés esclavagistes. L'idée esclavagiste consiste au fait d'accepter que le chef ait un privilège sur les autres. C'est une façon de dire qu'il n'est pas comme les autres. Il serait au-dessus des siens. Autrement dit, face à la loi, le chef fait exception, puisqu'il est *massakè* (roi). Le culte le culte de la personne s'installe. Le chef devient un élu de Dieu et non des siens. Les sociétés de non droit, d'injustice fonctionnent ainsi. C'est cette mentalité esclavagiste qui prévaut dans la plupart des sociétés africaines de nos jours. Le fonctionnement

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

administratif tombe dans l'africanité. C'est ainsi que règne le pouvoir de l'absurdité. Au Mali, le président se fait souvent appeler *massa*, c'est-à-dire, le roi. Celui qui a le droit de vie et de mort sur les autres. C'est le plus bas niveau des sociétés et des rapports sociaux. La société malienne est encore là. Se croire supérieur aux autres est la pire forme de l'illusion et l'irrationalité humaine. Si différence va de soi, mais elle n'est pas essentielle. Un être n'est pas par essence différent des autres mais semblable à eux. Car une condition nuisible à la vie humaine l'est pour toute vie. La loi de l'hétéronomie la prouve. Les phénomènes de la nature s'appliquent à tous les humains exposés aux mêmes situations. Tout humain exposé à la foudre sera foudroyé quel que soit son statut ou son rang social. L'égalité fondamentale des êtres humains est ensevelie dans ces réalités. Derrière le rideau des statuts, des avoirs et des privilèges se trouve l'égalité inconditionnelle. Une société bien ordonnée tombe le rideau sous le pied de l'égalité entre tous sans exception. Tel est le fondement de la justice et de l'équité. Lorsque l'humain est lésé, le besoin inhérent de justice et d'équité pousse à l'engagement. Une valeur qui met la dignité au-dessus de tout. Et les sociétés sont organisées au tour de la dignité humaine inconditionnelle et inaliénable. Telle est la nature des sociétés démocratiques. Une société démocratique est par essence une société de paix. Dans cette communication, nous allons montrer qu'une société bien ordonnée est démocratiques, paisible, équitable et progressiste. Pour se faire, nous nous référons à l'œuvre de John Rawls (2009) qui s'intitule, *Théorie de la justice.*

1. Genèse de l'engagement citoyen

Du latin *vas, vadis* ; caution. Le préfixe en, du latin *in* marque l'action de mettre en gage. Ce terme désigne l'action de mettre sa personne au service d'une cause politique ou sociale, la prise de position dans les conflits de la vie publique de son temps. *Dictionnaire philosophique*, (2000). L'engagement a de tout temps été considéré comme une valeur cardinale de la citoyenneté. Ce qui fait qu'il est difficile d'imaginer une citoyenneté sans engagement. Des premières sociétés à celles de nos de jours, l'engagement est perçu comme un fondement de la citoyenneté. Et l'engagement citoyen remonte aux cités de l'Antiquité grecque du IV et V^{ème} siècle avant JC. L'engagement citoyen des athéniens se caractérisait par le service militaire obligatoire pour tout le monde. La civilisation romaine optait pour une approche différente. En contrepartie des devoirs civils tels que, le service militaire, le payement des impôts, les citoyens disposaient des droits politiques comme, le droit de vote aux Comices, et d'être élu magistrat, civil et juridique. Au Moyen Age, la citoyenneté sera entravée par la féodalité. Ce système fondé sur le christianisme donne place à une royauté qui devient absolue entre le 17ème et 18ème

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

siècle. Avec les philosophes du droit naturel, on assiste une nouvelle citoyenneté fondée sur un idéal républicain. On remarque trois caractéristiques qui déterminent la citoyenneté. Parmi lesquelles, il y a la reconnaissance des droits et devoirs par l'Etat. Le caractère perpétuel du statut de citoyen. Et la liberté qui constitue un des principes fondamentaux de la citoyenneté. La citoyenneté est un acquis de l'histoire. Certains ont eu leur citoyenneté au bout d'un long combat. Chaque société a l'histoire de leur construction citoyenne. Le droit à l'histoire constitue une faveur pour chaque citoyen. Ce droit est essentiel pour le citoyen et particulièrement pour les africains. Car l'histoire est utilisée pour expliquer l'évolution des sociétés et des sciences. Le droit à l'histoire est bénéfice pour les sociétés africaines à plus d'un titre. Elle permet aux citoyens africains de comprendre l'implication juridique de l'esclavage, de la colonisation, de l'impérialisme et même du néocolonialisme. Certains chercheurs pensent à tort que l'histoire de l'Afrique a commencé avec l'invasion coloniale. Cela par méconnaissance de l'existence des documents écrits. Ils considéraient l'Afrique comme un continent vierge de tout document historique. Les traditions africaines étaient considérées comme statiques par l'influence de l'oralité. Pour Joseph Emmanuel, et Yayi Lipem (2022), des chercheurs occidentaux défendaient la théorie selon laquelle, les notions de droits et de pouvoir étaient inexistantes avant la pénétration coloniale. Et que l'Afrique Noire vivait en marge de l'histoire. Car il n'y avait aucun mode production de production pouvant générer des conflits d'intérêt qui pouvaient conduire à une crise sociale, le véritable moteur de l'histoire. Les sociétés de l'Afrique noire étaient considérées à tort comme le degré le plus bas de l'évolution humaine. Des études ont reconnu au berceau de l'humanité, l'existence des systèmes d'organisations politiques, économiques et juridiques millénaires. Modes d'organisations liés à des civilisations et à des systèmes de pensées différents et vivaient à leur manière leur historicité. Selon Joseph Emmanuel, et Yayi Lipem (2022), le droit à l'histoire permet d'aller au fond des notions qui font partie intégrante de la culture et de la civilisation d'une société. Le minimum de connaissance en histoire est nécessaire pour celui qui veut comprendre le présent. Ainsi, Montesquieu (1973) ne dit-il pas que, « Il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire afin de mieux encadrer les citoyens ».

La citoyenneté de nos jours revêt une connotation universelle. Cependant, elle varie en fonction des contextes socio-politiques et historiques de chaque pays. La doctrine distingue deux grandes tendances, l'une anglo-saxonne inspirée de John Locke (2021). On la trouve en Angleterre et dans certaines institutions internationales. Elle met en exergue les droits individuels et inaliénables du citoyen. La seconde dite républicaine est de tradition française. Elle est d'abord

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

attachée à la démocratie et à la liberté politique. Le bon citoyen est celui qui respecte les lois, remplit ses devoirs. Il connaît l'histoire nationale et les symboles qui s'y rattachent, recherche l'intérêt collectif. On attend d'un citoyen une conscience publique. Il doit être doté d'un sens efficace de la justice. La citoyenneté républicaine s'attache donc à construire une société bien ordonnée.

2. Engagement citoyen et société bien ordonnée

Une société bien ordonnée favorise le bien-être de ses membres et gouverne avec une justice publique. Les citoyens s'engagement à construire une justice qui reflète leur sens de l'équité et du juste. Chaque citoyen s'engage à assumer sa responsabilité en acceptant les principes de la justice sachant que les autres l'acceptent. Les institutions sociales de bases sont également reconnues pour leur respect à ce principe de la justice. L'accord sur les principes se fait en fonction des réalités sociales qui déterminent les conditions d'existence de chaque citoyen. Et c'est à partir de ces conditions d'existence que la théorie de la justice est élaborée. C'est ainsi, qu'il y aura une justice praxiste. C'est dans ce sens que nous comprenons ces mots de J. Rawls (2009), « Les conceptions de la justice doivent être justifiées par les conditions de notre vie telle nous les connaissons ». C'est pour une justice sociale que les citoyens s'engagent à former un corps commun qui privilégie l'intérêt commun sur l'intérêt individuel. Il n'y a donc pas de citoyenneté sans engagement véritable pour la communauté. L'engagement citoyen est-il un sacerdoce ou une responsabilité sociale ? L'engagement requiert de s'investir dans la vie collective. S'investir à la bonne gestion de la société. Le sens du devoir envers la société est fondé sur le besoin d'une société bien organisée. La nécessité d'une société bien ordonnée est l'expression de l'égalité naturelle entre les individus. Ce sentiment d'égalité naturelle doit être perçu à travers la justice dans ses décisions. C'est dans ce sens que nous pouvons comprendre ces mots de J. Rawls (2009),

> Une société bien organisée est gouvernée par une conception publique de la justice. Ce fait implique que ses membres ont un désir profond et efficace d'agir aux principes de la justice. Une société bien ordonnée persiste à travers le temps sa conception de la justice est stable. (J. Rawls, 2009 : 496)

Une conception de la justice donne une société dans laquelle les droits des citoyens sont respectés. Une telle société est une société libre et démocratique à bien des égards. Une société bien ordonnée veille au bien-être des citoyens. Elle est gouvernée par un sens élevé de la justice. Dans une société bien ordonnée, les citoyens s'évertuent à respecter les principes de la justice. Par le fait qu'ils sont conscients de l'existence de la justice. Une société est harmonieuse avec une théorie de la justice basée sur l'équité. Et les personnes qui ont une conception métaphysique ou religieuse de la justice doivent comprendre que les principes sont

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

des choix. Elles doivent évaluer les conceptions de la justice en fonction de leurs conséquences comme critère reconnu de manière générale. Selon Rawls (2009), la condition de publicité exclut la possibilité d'appliquer des principes qui ne sont pas de tous ou de quelques-uns. La société bien subsiste au temps et sa théorie de la justice est perpétuelle. Pour l'américain, la justice doit être la première vertu des institutions sociales car les citoyens d'une société libre ne pourraient avoir l'obligation d'obéir à un ordre injuste. L'idée centrale de toute théorie de la justice est que l'injustice n'est pas un fait de nature mais une institution humaine. Et la justice consiste à avoir des institutions dont les règles fonctionnent à l'avantage de tous les citoyens et non à quelques-uns. Vouloir le progrès du pays, des autres et de soi-même, c'est contribuer à l'instruction à la science et à l'art. L'instruction est nécessaire pour rendre factuelle la jouissance des droits que la législation assurait aux citoyens. L'instruction est un tremplin pour accéder au bonheur. Elle permet au peuple de ne pas être manipuler pour jouir de ses droits sans usurpation Joseph montre dans sa théorie anti-démocratique disait qu'il ne fallait pas instruire le peuple car le rendrait plus lucide moins soumis et manipulable. Or la morale civique veut que personne ne soit esclave et qu'il n'ait pas de révolte permanente. Car il n'y a pas de révolte si quelqu'un ou quelques groupes ne cherche pas à manipuler les autres ou si on ne veut pas que l'injustice ne reste pas impunie le crime. Le progrès n'exclut pas la fermeté envers les autres. L'instruction rend chacun responsable des autres. Le défi de la responsabilité encourage chacun à se considérer comme responsable de ses actes. Il faut instaurer le sens de la responsabilité dès le jeune âge. Il n'y a pas de progrès possible si ce sont seulement les adultes qui doivent éviter de faire des crimes. Alors que ceux qui auraient dix-huit ans pourraient menacer, voler, torturer, violer, tuer sans risque. La conversion de ces jeunes en citoyen modèle. Le minimum d'instruction utilisée à bon escient est une valeur inestimable. Il permet dans beaucoup de circonstances de la vie de ne plus être dépendant d'un savant. Voilà pourquoi celui n'est pas instruit est doublement immoral. Il serait immoral par refus d'être utile aux autres. Et immoral parce qu'il refuse la liberté. Ceux qui sont incapables de faire que ce soit pour eux-mêmes passent par le crime pour l'obtenir. Seul l'homme ignorant agit de la sorte. Le citoyen doit être plein de compassion pour son prochain. Pour éviter le contraire, l'instruction doit être obligatoire pour tout le monde. Elle doit être un droit pour tous pas seulement devant un devoir. La morale est un fardeau dont on ne peut se débarrasser qu'après la mort, s'il y a un paradis pour ceux qui ont été obéissant toute leur vie. L'immoralité de ceux qui obéissent dans l'espoir de rentrer au paradis. Il est louable de vivre moralement. Les actions qui sont conforment à la morale ne suffisent pas pour être heureux et serein. Nous rencontrons souvent des personnes au crépuscule de leur âge qui font semblant d'être heureux pour leur vie cherchant des coupables.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Si le bonheur s'associe à la morale, la pauvreté de l'intention précède les actions vertueuses. La morale consiste en la pureté de l'intention, être heureux et donner du bonheur aux autres. L'homme sait quoi faire en toute circonstance, car par sa prudence, sa sagesse lui permet de trouver ce qui est bien pour lui, pour les autres et pour la nation. S'il sait distinguer la bonne conscience de la mauvaise qu'il doit savoir qu'il a le droit d'être. On a le droit d'être heureux quand les autres souffrent. Si l'on se laisse convaincu par ces discours, on ne saurait faire la différence entre la bonne et la mauvaise conscience. On ne peut éviter le mal. Nous avons droit à ce bonheur supplémentaire qui accompagne la bonne action délibérément choisie celle du citoyen libre. Par la grâce plutôt que l'instruction. La vraie morale se moque de la morale. Et inspire immédiatement la bonne réaction. La bonne action est la mieux adaptée et la plus généreuse. On donne aux plus nécessiteux sans se demander au préalable s'il le mérite ou pas. Celui qui travaille pour survenir à ses besoins peut trouver cela injuste. Pour cause la mendicité ne fait pas partie des comportements louables d'un bon citoyen. La religion a permis la mendicité parce qu'elle suppose que le travail est servile et indigne de l'ecclésiastique. Mais dans l'éducation citoyenne, il est bon de travailler. Le bon citoyen travaille au bonheur des autres. Il a une perception holistique du bonheur. Le bon citoyen désire travailler naturellement et considère la privation du droit de travailler comme une pénitence. Les allocations de chômages doivent exister parc qu'il est considéré comme un dommage. Le droit de choix politique est une autre morale devenue instructive. Le manque de confiance aux citoyens qui ont choisi de l'engager pour bien s'occuper des affaires communes de la cité, il est entravé sévère à la démocratie. Il est antidémocratique de considérer que tous les hommes politiques sont pourris. Pour Sylvie Coirault-Neuburger (1998), « Tous pourris », est le slogan des ennemis de la démocratie. Il est le discours de ceux dévoient de la citoyenneté pour la monarchie, la dictature. Comme si ces régimes sont gérés sans corruption, ni criminalité de leur dirigeants et leurs sbires. L'esprit de la démocratie veut qu'on ait de l'estime pour ceux qui souhaitent diriger. Si l'on veut qu'ils se chargent de l'Etat pour gagner l'estime de leur concitoyen plutôt que pour leur cupidité ou leur intérêt personnel, il leur faire espérer. La morale civique en démocratie ne tient en un seul précepte. L'éducation rend une partie de la morale instinctive. La morale civique est une excellente morale. La morale de l'esclavage et celle du dictateur sont narcissiques. La morale civique part du principe qu'il est mauvais d'être esclave. Ce sont les dictateurs qui créent l'esclavage. Elle pousse à se révolter contre la dictature. Un citoyen qui se met au service de la dictature est un esclave. La morale consiste à savoir vivre avec les autres tout en respectant leur liberté. C'est consulter les autres avant de décider de son action ou de ce que le groupe doit faire. Rapporté par Coirault, Hume (1998), stipule que la

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

morale éveille les passions, elle produit ou empêche l'action. La morale, civique s'inscrit dans une vertu de faire le bien pour l'amour du bien et du prochain. En cela consiste l'engagement citoyen et démocratique.

3. Engagement citoyen et démocratie

La vertu et les devoirs civiques sont indispensables à l'édification d'une société libre et démocratique. Il incombe aux citoyens de s'évertuer à ce que leur droit soit respecté. Montesquieu (1973) soutient qu'en démocratie l'Etat est confié à chaque citoyen. Dans *l'Esprit des Lois*, il soutient que l'amour des lois et de la patrie est la vertu propre aux démocraties dans laquelle le gouvernement est confié aux citoyens. La démocratie requiert une citoyenneté moderne où le citoyen ne se content pas que du vote, mais il se sent responsable. Il est responsable de la chose commune, de soi et d'autrui. Cette responsabilité est pour J. Rawls, l'affect l'égalité des humains. Lorsqu'on voit une personne en danger et qu'on décide d'agir ou d'appeler la police, c'est avec l'instinct de justice et d'équité que nous agissons. Ce sentiment d'égalité naturelle réveille l'empathie qui nous pousse à nous engager. L'engagement et la démocratie proviennent ontologiquement d'un besoin psychologique profonds. Celui-ci permet de se sentir respecter et utile de voire que la dignité de l'autre est respectée. De là génère le vivre ensemble, la tolérance de l'autre. Car l'autre est le moi différent. Victor Hugo (2013) ne disait-il pas, « quand je parle de moi, je parle de toi… ». Montesquieu (1973) considère la tolérance comme une condition des libertés individuelles et de la paix civile. Cette tolérance n'est pas que de l'amour ou de l'empathie pour son prochain, c'est l'expression instinctive de l'égalité naturelle des humains. C'est là que se trouve le besoin de justice sociale qui est fondé sur l'hétéronomie. La conscience que nous sommes tous soumis aux lois de la nature. La douleur, la joie, la souffrance, le malheur, le bonheur sont des affects qui produisent les mêmes effets chez tout individu. Nous ressentons ces affects de la même manière donc nous sommes égaux. Le devoir citoyen est de concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement, et à l'ordre général en observant les lois morales et les lois écrites. Les devoirs du citoyen sont ceux qui sont nécessaires pour garantir à chacun le libre exercice de ses droits. En cela la dignité humaine est aussi respectée. Le respect de la dignité humaine est le fondement de tout engagement citoyen. L'engagement est un attachement à des causes accompagnées des actes pour le défendre. Il pousse l'homme à rentrer en rapport avec d'autres en vue des projets et des initiatives pour défendre la cause. Les engagements varient en fonctions d'autres types d'engagements (engagement ONG, syndical, politique). L'engagement est le moyen par lequel un groupe social se fait entendre et prévaloir ses droits. L'engagement oppose dominés et

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

dominant, inférieur et supérieur. Il dénonce l'injustice sociale et la différence de traitement réservé aux citoyens. Pour l'engagement, il n'y a des privilégiés et des oubliés. La distinction sociale des citoyens par l'Etat suscité l'engagement car elle touche à la dignité. Cette distinction heurte la dignité humaine. Ainsi, l'engagement est clivant. Selon Mahamadé Sawadogo (2016), la dignité unie les êtres humains par-delà leur intérêt et condition. La dignité défend, une valeur transcendante qui privilégie l'homme sans distinction de condition sociale, de sexe, de culture, de religion ou d'idéologie. Devant cette valeur supérieure, tous les autres buts apparaissent secondaires. Chaque but poursuivi est un tremplin pour un autre plus élevé. La dignité est un principe suprême qui fonde et justifie la suprématie de la condition humaine sur toutes autres fins. La dignité humaine ne peut être échangée contre une fin quelconque étant la valeur et la condition de la poursuite de toute autre valeur. La dignité se tient au-delà de tout prix. Elle est la valeur par laquelle se manifeste le caractère sacré de la vie humaine. La suprématie de la dignité humaine est une valeur reconnue dans toutes les cultures. Les textes fondateurs des religions monothéistes ont énoncé le principe absolu de la vie humaine et interdits le meurtre en tant que péché gravissime. Ce principe est aujourd'hui entête de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La conscience de la dignité humaine est désormais répandue à travers le monde. Elle existe dans toutes les sociétés sans distinction de religion, de race, de culture. La dignité n'est pas une vertu à conquérir par une attitude particulière. De la dignité, tous les êtres humains sont égaux que l'on soit riche ou pauvre, nanti ou marginal. Il est fondamental de mettre un accent particulier sur la dignité des couches vulnérables. En ce sens que l'accès à la dignité ne doit pas être conditionné à la possession d'un quelconque bien matériel. Par sa vulnérabilité, l'être humain mérite l'attention de son prochain et échapper au rejet, au mépris. Les couches vulnérables nous rappellent que l'être humain ne se mesure pas à son statut social. La dignité et l'engagement pour une autre commune se côtoient et se soutiennent. La dignité est l'enjeu de l'engagement humain. L'engagement et un chemin vers la dignité. L'engagement est une démarche pour sauvegarder la dignité. Ainsi, cela s'inscrit-il dans l'engagement comportemental ? L'engagement comportemental constitue une mise en avant de l'acte personnel et volontaire des individus. Il est le rapport qui existe entre la personne et ses actes. En ce sens, les actes engagent que leurs acteurs. Ce qui distingue l'engagement comportemental de l'engagement attitudinal est une stratégie de mettre en place des actes réfléchis. L'engagement est un processus qui vise à rendre les individus auteurs de leur vie et développer une forme de citoyenneté active. Dans l'engagement, l'action et la manière importent au même degré. L'action dans une perspective d'engagement est essentielle car elle induit la mise en acte mais elle n'est efficiente que dans certaines conditions de mise en œuvre.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

L'engagement accompagne l'affirmation de la conscience de la dignité humaine. La préservation de la dignité humaine est une des principes de la démocratie. La démocratie des affectes consiste au fait que chacun se reconnaît et voit son intérêt personnel dans l'enjeu collectif. Que serait la démocratie sans les affectes ? Les fêtes ont une valeur centripète pour le groupe qui lutte contre les tendances centrifuge de l'individu. Rien de grand ne s'est réalisé dans le monde sans passion dit Hegel. Les grandes actions sont celles qui sont faites de passions et sans contrainte. La morale tire sa puissance et son efficacité des passions qu'elle suscite. L'affecte instructif donne de nobles sentiments s'il n'est pas perverti par la dictature et l'injustice. Parmi les sentiments il y a ceux qui sont fondamentaux à savoir, celui de l'humanisme, du civisme, du respect. Le respect n'est ni l'expression de la peur qui fait soumettre, ni l'action égoïste et intéressée. Le respect consiste à agir volontiers et d'accorder l'attention à l'autre. Le respect est l'essence même que trouve le bon citoyen à vivre en société. Une société où les lois elles -mêmes témoignent du respect pour les législateurs pour l'humain, les valeurs humaines et la morale civique. Le mauvais citoyen n'agit que par crainte et la loi n'a aucune valeur collective à ses yeux. Pour lui, la loi est dépourvue de caractère moral. Il la perçoit comme un ennemi hostile. Il ne se sent ni lié à la loi ni à l'État qui lui font vivre. Il ne voit aucunement responsable des règles de la société et de l'Etat. La démocratie interdit qu'une loi ne soit pas respectée. Sinon les citoyens prennent l'habitude de transgresser la loi. La démocratie a une tâche difficile qui est d'appliquer une nouvelle loi dure à accepter par la tradition et les habitudes. La République est une religion de la loi. Pour Hobbes, une République dotée de pouvoir législatif fait évoluer une société vers plus de rationalité. Et la tradition doit être respectée aussi irrationnelle qu'elle puisse être. Certains pensent que leur fonction les rend supérieur et font de la hiérarchie le pouvoir d'un maître sur ses esclaves. C'est là confondre la fonction et la personne. Pascal invite au respect de la qualité de la personne qui est en face de nous et le respect d'établissement qui s'adresse à la personne. Le respect de la fonction de l'autre est respect à la loi à l'idée de l'intérêt commun et de l'harmonie sociale. Il ne légitime pas la fonction d'humiliation de l'autre. La personne en face de nous reste notre égale quel que soit sa fonction. Le respect d'une personne quel que soit son statut social doit être l'égale sinon l'égalité dans son ensemble se perd. Chaque métier est une pierre à l'édifice commune. C'est la raison pour laquelle, il est dit qu'il n'y a de sot-métier. Chaque métier est nécessaire à l'équilibre sociale et au bien-être des uns et des autres. La satisfaction des besoins de premiers nécessités se fait par la conjonction des efforts de chaque citoyen. Le métier n'est pas lié à l'homme mais au besoin social. C'est cela que les humains contribuent à la dignité des uns et des autres. L'homme travaille pour se prémunir des besoins et pour mettre également son

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

prochain à l'abris du même besoin. L'exercice d'une profession ne saurait rendre une personne supérieure à une autre. L'égalité de la dignité humaine est inconditionnelle. Quand la dignité est lésée, il n'y a que la révolte pour exprimer un désaccord entre politique et éthique. Ne pas s'indigner et se révolter serait se rendre coupable d'un crime d'Etat ou de quelqu'un. Quand le droit est réduit au néant et que la liberté d'expression n'existe pas, on fait recours à la révolte pour instaurer le droit. La révolte est le seul recours pour changer les choses. La révolte d'un peuple n'est pas un acte illégitime et tyrannique. Elle est légitime. La révolte devient une résistance à l'oppression. La révolte que montre le vrai fondement du droit est la volonté générale et non celle de quelques individus. Elle permet souvent de rendre justice aux victimes de crimes. La peur du soulèvement populaire empêche les dirigeants de faire n'importe quoi. Une société bien ordonnée porte les citoyens par le respect de leur droit et de leur dignité. C'est en cela que consiste le prix de la paix et de la sécurité sociale.

4. Sécurité et démocratie

Une société bien ordonnée est gouvernée par une perception commune de la justice. Ses membres ont un désir profond d'agir conformément aux principes de la justice. Pour J. Rawls, une société bien ordonnée a une stabilité pérenne. La stabilité tiendra du fait que les citoyens sont convaincus du respect de la justice à l'engagement commun de fonder une société égalitaire. Lorsque la justice est conforme à la théorie populaire de la justice, la société est stable. Pour Aristote (2001), la vie de citoyen, c'est la belle vie. La vie sociale assure la belle vie par la civilité qu'elle procure. La vie de citoyen permet de profiter du travail de chacun. La division du travail organisée est mise en place par l'Etat permet au meilleur en médecine d'être médecin, au meilleur dans le métier de cordonnier d'être cordonnier. Seul la politique peut être exercé par tous du moment que l'on comprend le sens d'être citoyen. Vivre avec d'autres citoyens dans un Etat idéal, c'est vivre avec plusieurs communautés. Ce qui est d'une grande richesse intellectuelle, un dialogue approfondi. La citoyenneté cultive l'intelligence sociale. La monarchie veut une seule communauté. L'autocratie enferme les citoyens. La dictature avec son imposé, les mots se réduisent en langue du bois. Par la relativité entre les citoyens que la morale et possible. Selon le Stagirite dans *l'Ethique à Nicomaque* (2001), si les conditions ne sont pas égales l'amitié ne peut s'établir. L'amitié donne envie de bien faire. L'on est volontairement bienveillant envers son ami. Et on agit de telle sorte qu'il puisse être fière de moi. Et l'on devient un citoyen vertueux. Les citoyens vertueux agissent avec plaisir les uns envers les autres. Chacun s'engage à bien faire puisqu'il sait que l'autre reconnaît le bien-fondé de son acte. Car lui aussi est vertueux. En revanche, il faut éviter l'incivil qui pense faire plaisir

aux gens avec des cadeaux volés. Il en voudra à ceux qui refusent de mentir pour lui. Donc la vie citoyenne est la belle vie tant qu'on reste entre citoyen. Les choses se gâtent quand les nostalgiques se mêlent à faire la loi et de substituer à la sociabilité, la civilité la prétendue loi de la jungle et les bassesses de la servilité. Le citoyen a un devoir de progrès vis-à-vis de la notion, par ses actes, son travail et ses projets. Cournot dit avec ironie, il y a bien dans la morale civique une sorte de religion du progrès. C'est dans le même sens que nous comprenons ces propos de Sylvie Coirault- Neuburger (1998).

> Vouloir le progrès du peuple, c'est accepter aussi que le peuple, les autres manifestent parfois qu'ils ne sont pas, pas encore parfaitement satisfait de leur sort, de la réalité. Staline dans l'Union Soviétique, ne pouvait pas comprendre pourquoi certains souhaitent encore pratiquer une religion. Il avait lu Marx qui expliquait que la religion était l'opium du peuple, calmant ses souffrances par des paradis illusoires et qu'elle était le soupir de la créature affligée. Ce besoin de religion devait donc disparaît une fois que la Révolution avait eu lieu et que l'exploitation avait, cessé, aux yeux de Staline, seuls des fous pouvaient encore se croire malheureux, et croire avoir encore besoin de religion. (S. C. Neuburger, 1998 : 77)

La condition fondamentale de la justice, c'est de construire une société bien ordonnée fondée sur le principe d'une justice sociale. Mais, faudrait-il que l'argent du contribuable soit partagé équitablement entre les besoins mais aussi entre les régions. Et que l'on puisque faire de toutes les régions des régions économiques. Ce qui permet d'éviter les contrastes entre les régions. Cela permettrait d'éviter le ressentiment des régions ni économiques ni administratives. Une région non économique est une région de désœuvrés sujets à toutes les tentations. Ce qui permet à l'insécurité de mieux s'installer. Dans nos sociétés modernes, l'insécurité est le résultat de trois pénuries, la pénurie de citoyen, la pénurie de leadership et la pénurie d'éthique. Ces trois pénuries peuvent se résumer en une seule, la pénurie de leadership. Les sociétés modernes dévoient par manque de leadership. Nous faisons face de plus en plus à des leaders politiques qui n'ont ni le charisme encore moins l'étoffe pour diriger. Nos sociétés africaines ont besoin de leadership qui incarne des valeurs éthiques et qui sont porteurs de projets de société fiables. La gouvernance des Etats africains nécessite des hommes capables de mener, de conduire, d'influencer les citoyens dans le but d'atteindre les objectifs d'intérêts communs. Ces leaders doivent avoir une double capacité, celle de faire croire et la capacité de faire agir. L'éthique pour Abdoullah Cissé (2017) est le paradigme fondateur de tout leadership. L'éthique, l'engagement et la responsabilité sont des valeurs qui fédèrent les citoyens derrière leur leader. Il n'y a pas de citoyenneté sans un véritable leadership. Qu'ils soient bons ou mauvais, les hommes ont besoin d'un leader qui oriente leur action et les mène au nom de l'intérêt général. Un leadership performant donne toujours une citoyenneté efficace. La qualité du leader impact

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

sur l'efficacité de la citoyenneté. Celle-ci à son tour donne une société équilibrée. En ce sens que leader et citoyens partagent les mêmes perspectives. C'est en cela que se forge une société homogène. Les fondements de la sécurité se trouvent dans ceux de la justice sociale. Les Etats africains se doivent d'instaurer une justice sociale s'ils veulent éviter les guerres qui peuvent venir de tout bord. Une armée puissante mieux équipée et formée cela peut influer sur la stabilité et la cohésion sociale et l'équilibre de l'humain. Mais la stabilité sociale émane d'une justice populaire. Le véritable rempart de la sécurité est la justice sociale. Plus il y a de l'impunité, plus il y a du ressentiment, et plus le sentiment d'abandon et rejet s'installent chez les citoyens.

Conclusion

La citoyenneté revêt toujours une connotation d'engagement. Cet engagement est dans le dessein de faire respecter ses droits. La citoyenneté est preuve de l'existence de la démocratie. Elle ne peut donc mieux exister que dans un Etat démocratique. La conviction d'avoir des droits civiques pousse les citoyens à réclamer leur partition dans la gestion de la cité. La citoyenneté est un acte naturel en démocratie. Car il n'y a de démocratie que le respect des droits fondamentaux et inaliénables. Et la démocratie a pour dessein l'équité et la justice sociale. L'équité dans le sens où tous les citoyens sont égaux devant la loi. Une justice sociale dans le sens où les ressources doivent être consacrées aux besoins sociaux. Lorsque ces doubles fonctions sont remplies, la société est bien ordonnée. Une stabilité pérenne règnera par le sentiment d'équité ou de justice. C'est ce qui fait éviter aux sociétés la guerre.

Références bibliographiques

ARISTOTE, 2001, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Bréal, 268 p.

BARAQUIN Noelle, BAUDART Anne, DUGUE Jean, LAFFITTE Jacqueline, RIBES François, WILFERT Joel, 2000, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Armand Colin, 327 p.

CISSE Abdoullah, 2017, *Citoyenneté, éthique et leadership en Afrique*, Paris, L'Harmattan Sénégal, 968 p.

EMMANUEL Joseph LIPEM Yayi, 2022, « Pour un droit à l'histoire des citoyens dans les Etats africains », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n°2, p.57-92.

ENGELS Friedrich MARX Karl, 2012, *Idéologie Allemande*, Paris, Les essentielles,341 p.

HUGO Victor, 2013, *Les misérable*s, Paris, Edition Pocket, 573 p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

KOUASSI Assanti Olivier, 2017, « Société civile et gouvernance de la chose publique chez Spinoza : pour une émergence de la démocratie en Afrique ». *Perspectives philosophiques, Acte du colloque international*, volume II, p. 214-233.

LAC Michel, 2023, « L'engagement citoyen : une implication en contexte », *Revue internationale, Animation, territoires, et pratiques socioculturelles*, n° 2, p. 61-47.

LOCKE John, 2021, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Edition La philothèque, 141p.

MONTESQUIEU, 1973, *L'esprit des lois*, Paris, Edition Robert Derathé,560 p.

NEUBURGER Sylvie Coirault, 1998, *Eléments pour une morale civique*, Paris, L'Harmattan,128 p.

RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, Paris, Editions Points, 666 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2023, *Du contrat social ou principe du droit public*, Paris, PUF, 173 p.

SAVADOGO Mahamadé, 2016, « Dignité et engagement », *Diogène*, n° 253, p. 54-61.